

Objet : Réunion d'information sur l'Appel à projet mobilier d'extérieur en bois local

Lieu : Maison des Services Publics – salle Vallespir, 6 bd Simon Batlle, Céret

Date : 05/05/2026

Pièces jointes : Support de présentation

Présent-es

Sandra ENAUD	Chargée de mission Forêt-Bois et animatrice de la CFT – Pays Pyrénées Méditerranée
Eloi PLEURY	Structure Colles Forestals
Yves MARTIN-CHAVES	Sylviculteur
Cyril CASTEL	Directeur – APAJH
Aude LE GALLOU	Responsable Développement économique – Vallup
Dillan BASTIEN	Porteur de projet – projet Castanyer Vall'coop
Daniel BAUX	Elu référent CFT – Pays Pyrénées Méditerranée
Diego GARCIA	Auto-entrepreneur
Emmanuel JACOMET	Responsable – Entreprise travaux forestier Sciage
Clarisse LECAMP	Stagiaire Trame de Vieux Bois – Pays Pyrénées Méditerranée
Caroline BATAILLON	Directrice – Pays Pyrénées Méditerranée
Samantha VIGNEAU (en visio)	Chargée de mission biomasse et territoires – DRAAF
Jérémy GEISLER (en visio)	Directeur – CRITT Bois Occitanie

Excusé-e

Joan FERRER	Responsable UT – ONF
Olivier PAIRE	Chargé de mission Forêt Bois – Conseil départemental des Pyrénées Orientales

Présentation

Le Pays Pyrénées Méditerranée ainsi que sa Charte Forestière de Territoire (CFT) et le contexte dans lequel s'inscrit l'Appel à Projets Mobilier Bois sont présentés.

Un des axes de travail majeurs de la CFT est le soutien au développement des filières bois locales : fin 2025 une opportunité a été donnée aux CFT d'Occitanie de présenter des actions éligibles au fond ADEVBOIS de la DRAAF. L'Appel à projets Mobilier Bois du Pays Pyrénées Méditerranée a été retenu.

Les dernières actions de la CFT en lien avec la filière sont rappelées. La fiche synthèse de l'Etude d'opportunité pour la valorisation du bois local sous forme de mobilier réalisée en 2017 est disponible sur le site du Pays [ici >>](#).

Le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) est disponible en téléchargement sur le site du Pays [ici >>](#).

Enfin, l'Appel à projets est présenté en détails (voir diaporama joint) et les échanges des participants sont relevés ci-dessous.

Echanges

L'ensemble des échanges est retranscrit sous la forme d'une Foire aux questions ci-après.

Quels sont les fournisseurs des communes de mobilier d'extérieur ? Quels sont les tarifs ?

La plupart des fournisseurs sont identifiés via des catalogues. Les qualités peuvent être variables et le bois n'est pas forcément local.

Les prix sont indiqués sur les catalogues, cependant entre le prix proposé par le fournisseur et le prix catalogue : il y a souvent un delta. Cette différence se fait sur le volume commandé.

En 2016, une étude a été réalisée auprès des communes. Il en est ressorti que certaines communes étaient prêtes à payer un peu plus pour avoir du bois local. Depuis le contexte a évolué et le budget s'est tendu pour certaines communes.

Y-a-t-il une estimation du volume commandé par les communes ?

Non, il n'y pas eu d'étude de marché.

Par quels types de mobilier les communes pourraient-elles être intéressées ?

Les besoins des communes sont nombreux et l'éventail est très large :

- Protection des passages de trottoirs
- Tables de pique-nique
- Assises
- Abribus
- Contenants poubelles
- Signalétique (parcours randonnée)
- Plaques de rue
- Bacs pour des fleurs
- Pergolas
- ...

Le tableau ci-après présente de manière synthétique les principales exigences normatives et réglementaires applicables aux différents types de mobilier extérieur en bois, afin d'en garantir la conformité, la sécurité d'usage et l'intégration dans l'espace public.

Produit	Normes clés	Observations
Bancs / assises	NF EN 581, NF P99-610	- Résistance mécanique (charges statique/dynamique) - Stabilité (anti-basculement)
Tables pique-nique	NF EN 581	- Absence de points de pincement - Hauteur d'assise adaptée (~45 cm)
Abribus	Code urbanisme + Eurocodes	- Dimensionnement vent / neige - Stabilité globale - Résistance vandalisme - Angles non dangereux
Pergolas	Code urbanisme + Eurocodes	- Dimensionnement sections bois - - Déclaration / permis selon surface
Signalétique	Arrêté du 30 septembre 2011 Code de la route NF EN 12899 NF P 98-50 :	Conformes à la signalisation réglementaire (Code de la route) + Norme équipement 12899 + NF P 98-50 : - Aptitude à l'usage (mécanique, durabilité) - Rétro-réflexion (point critique) - Visibilité jour / nuit - Résistance (intempéries)
Poubelles / bacs	Directive 2001/95/CE Loi 2005 (accessibilité PMR)	- Pas de bord coupant - Résistance mécaniques - Ouverture accessible - Ergonomie - Résistance charge terre + eau
Protections trottoirs	règles voirie / sécurité circulation Loi 2005	- Visibilité - Distance passage - Contrastes visuels - Contact sol durable

Produit	Normes clés	Observations
Bois (tous produits)	EN 335, EN 350, EN 351	- Classe 3 ou 4 minimum - Traitement pénétration conforme - Résistance aux agents biologiques
Accessibilité	Loi 2005 + arrêté 2007	- Accès fauteuil roulant - Zones d'attente dégagées - Accessibilité des équipements
Sécurité	Directive produits	- Scellement ou ancrage sécurisé - Pas d'arêtes vives, pas de pincement, stabilité
Urbanisme	- déclaration préalable / permis - conformité PLU	- Déclaration préalable / permis - Conformité PLU

Pourquoi encourager des produits avec le châtaigner ?

Cette volonté s'inscrit dans un objectif de redynamisation de cette filière historique.

D'autre part, cela encouragera à faire des coupes qui sont nécessaires dans certaines zones.

L'idée est de diriger les prototypes par rapport à ce qui est disponible dans les forêts locales, donc réfléchir à un prototype mettant en avant des grosses sections.

D'un point de vue pratique certaines sections de châtaigniers peuvent être travaillées sans temps de séchage ce qui est adapté en absence de séchoir.

Quelle est la place de l'innovation ?

Cet appel à projet a pour but de mettre en avant une marque locale et de proposer du mobilier plus intégré dans le territoire. L'appel à projet est aussi ouvert à du mobilier innovant ou original, aux objets relevant de prouesse techniques ou artistiques.

Comment avoir le label Marque Bois des Pyrénées ?

Toutes les informations concernant la certification sont accessibles ici : <https://www.boisdespyrenees.com/comment-se-certifier/>

Après le prototypage, que se passe-t-il ?

A terme le mobilier sera installé dans une commune. L'intention du Pays Pyrénées Méditerranée est de créer un catalogue de produits en bois locaux, dans lequel seront proposés les prototypes.